

PONT-SAINT-ESPRIT RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2024



PREAMBULE

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire :

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ainsi, ce rapport d'orientation budgétaire procède tout d'abord à un rappel du contexte économique au moment de l'élaboration de ce document, puis sera complété par la présentation des premiers éléments du projet de budget 2024.

Les prévisions et les orientations financières proposées pour 2024 seront ensuite détaillées pour le budget principal et les budgets annexes avant de dresser un état de la dette projetée au 31 décembre 2023.

Enfin, une information sera donnée sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs permettant ainsi d'ouvrir le débat sur le projet de budget 2024.

Remarques liminaires:

L'instabilité mondiale au regard de l'ensemble des conflits militaires et géopolitiques engendreront des évolutions significatives sur l'ensemble de l'économie mondiale :

- L'enlisement et la durée du conflit entre la Russie et L'Ukraine
 - Avec un soutien majeur militaire et financier des pays de l'OTAN
 - o La scission qui s'ouvre entre un bloc Occidental et le BRICS
- Le conflit entre l'Etat D'Israël et l'Etat Palestinien sur la Bande de Gaza
 - o qui risque de se transformer en conflit Israëlo- palestinien
- L'instabilité en Mer Rouge
 - Autoroute de nos matières premières
- Les Futures élections aux Etats Unis d'Amérique
- Les tensions toujours importantes en Asie :
 - o Avec l'engagement de la Corée du Nord
 - Les perspectives ouvertes entre la Chine et Taiwan

Ces éléments sont autant de paramètres d'instabilité qui ne permettent pas à ce jour de mesurer l'impact qu'ils pourraient avoir sur l'économie mondiale et pourraient changer considérablement la situation économique que l'on connaît aujourd'hui.

1-LE CONTEXTE ECONOMIQUE 2024

1.1 Avant-propos

L'exercice 2023 s'achève après une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé sensiblement les conditions de préparation et d'exécution des comptes publics locaux. Cette situation peut amener à deux constats :

- ➤ Le début d'une nouvelle période supposant de réinventer la gestion locale. En effet, la poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, la croissance inévitable de la masse salariale ou encore les fortes diminutions des droits de mutations à titre onéreux impliquent une contraction significative de l'autofinancement local. En ce sens, la fin de l'exercice 2023 traduit pour toutes les collectivités la nécessité de changer leur mode de gestion et d'intégrer de nouvelles contraintes financières.
- ➤ L'évolution des finances locales se caractérise aussi par des mouvements d'ampleur dont la réduction importante des leviers fiscaux classiques au profit d'une démultiplication de la fiscalité dédiée, d'une substitution des subventions ciblées aux détriments des dotations globales. Enfin s'agrège une troisième mutation qui relève de la capacité humaine dans une époque marquée par un défaut d'attractivité des métiers voire l'épuisement des vocations.

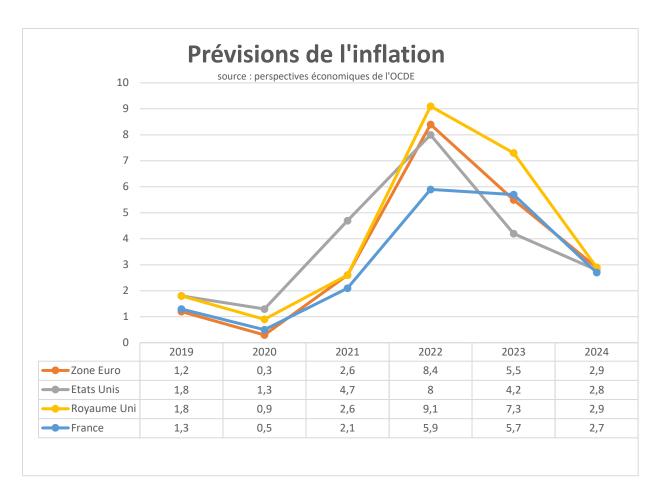
Le « marathon budgétaire » du projet de loi de finance a débuté le 10 octobre 2023 avec 2.900 amendements sur le PLF 2023-2027. En 2024, la croissance serait établie par le ministère de l'économie et des finances à +1.4% (1% suite à l'annonce de Bruno Le Maire le 18 février 2024 et à une inflation à +2.6%). La maîtrise des dépenses est un axe prioritaire de ce projet pour engager une baisse du déficit afin de s'inscrire dans la trajectoire sous les 3% et la réduction de la dette de l'Etat à 108.1% en 2027. Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur les incidences attendues.

Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2024 présente un accroissement inédit de 7 milliards d'euros des crédits consacrés à la planification écologique par rapport à 2023, portant le total des dépenses favorables à l'environnement à 40 milliards d'euros. A titre d'exemple, le fonds vert connait une augmentation de 2.5Mds contre 2 Mds en 2023. Les 500 M supplémentaires sont principalement fléchés sur la restauration des écoles.

1.2 Le contexte économique international et national

Les crises énergétiques, la guerre sur le sol européen, une inflation généralisée ou encore le resserrement des politiques monétaires accompagnées de turbulences financières en 2023 inscrivent l'économie mondiale dans un contexte particulièrement difficile. Toutefois, elle n'aura pas si mal résisté.

Certes, la croissance a été divisée par presque deux, de 6,1 % en 2021 à 3,4 % en 2022, mais, dans ces conditions, l'atterrissage aurait pu être bien plus violent. Ainsi, dès lors que les tensions sur l'énergie ou encore de l'alimentation se sont atténuées, l'inflation s'est repliée dès 2022 dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les prévisions pour 2024 sans être optimistes semblent confirmer ce tassement.



Au niveau international

Le rapport du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale 2024 traite d'une reprise « chaotique ». Ainsi, en surface, l'économie mondiale semble se remettre progressivement des pandémies et des guerres. La Chine enregistre un rebond de son économie. L'augmentation des taux d'intérêts et le resserrement des banques centrales semblent avoir porté leurs fruits à l'image de la baisse de l'inflation. Le FMI dispose donc de projection de croissance de 3% et d'un rebond prévu en zone euro en 2024.

En Europe, les états ont su rapidement diversifier leurs sources d'approvisionnement en gaz naturel et en GNL. La consommation a été maîtrisée du fait d'une météo favorable mais aussi par des économies d'énergie. Côté pétrole, la reprise de l'économie chinoise, la reprise du trafic aérien, et une offre contrainte de l'OPEP seraient en mesure de réguler le prix du baril vers la baisse.

Le prix des matières premières a connu aussi une diminution même si les prix sont encore en deçà des prix d'avant Covid. La baisse et la mise à disposition des semi-conducteurs sont à même de relancer l'industrie en particulier l'automobile européenne.

▶ 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste (glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points) 6,0 ■ Alimentation 6,0 Produits manufacturés 5,5 5,5 Services 5.0 5,0 Énergie 4,5 4.5 ■ Tabac 4,0 4,0 Inflation d'ensemble 3,5 3,5 -- Inflation sous-jacente 3.0 2.5 2.0 1.5 0.5 0.0 2022 2021 2024

Note: pour novembre 2023, l'inflation d'ensemble constitue une estimation provisoire, l'inflation sous-jacente une prévision.

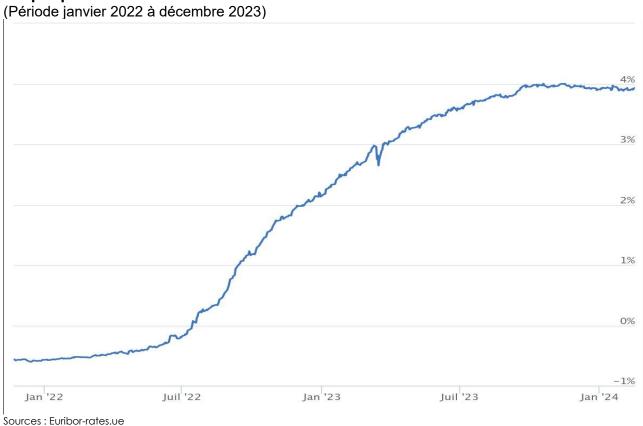
Lecture: en novembre 2023, selon l'estimation provisoire, l'inflation d'ensemble s'élèverait à +3,4 %. L'alimentaire y contribuerait à hauteur de +1,2 point tandis que les services y contribueraient de +1,3 point.

Source: 1,5000

Il y a davantage lieu de s'inquiéter sur le resserrement des politiques monétaires ces douze derniers mois qui commence à avoir des effets négatifs sur les marchés financiers. Ainsi, après une longue période d'inflation modérée et des taux d'intérêt particulièrement bas, l'intervention des banques centrales a provoqué des pertes considérables sur les actifs à long terme à revenu fixe.

Ce durcissement de la politique monétaire s'associe généralement à un risque de liquidité plus élevé du fait de la dépréciation de ces actifs. Cette situation a eu pour conséquence une hausse certaine des taux d'intérêts. Il en est pour preuve le taux Euribor qui connait une progression manifeste.

Graphique Euribor 3 mois



Prévisions au-delà du pointillé

Le contexte mondial est particulièrement volatile et hautement fragilisé dans le secteur financier. En ce sens, les évolutions du PIB liées à la construction du projet de loi de finance 2024 entrevoient donc un rebond de sortie de crise mais limité.

Au niveau national

En 2023, le solde public s'établirait à -4.9% du PIB en raison principalement du maintien d'un niveau élevé de protection des ménages et des entreprises face à l'inflation. En 2024, la trajectoire baissière du solde public s'établirait à -4.4% en vue d'un retour à des comptes publics normalisés une fois la sortie progressive des mesures temporaires relatives à l'énergie et à la relance. Il est à noter que les Administrations Publiques Locales disposent désormais d'un besoin de financement correspondant à 0.3% du PIB.

Prévisions de Croissance	(PIB Vo	Prévisions D'inflation *		
Prévisions annuelles France	2023	2024	Prévisions Annuelles France	2024
INSEE (déc 2023)	+0,8%	/	INSEE (déc 2023)	/
Banque de France (déc 2023)	+0,8%	+0,9%	Banque de France (déc 2023)- IPCH	+2,5%
Commission Européenne (nov 2023) Fév 2024	+1,0%	+1,2%	Commission Européenne (nov 2023)- IPCH	+3,0%
OCDE (nov 2023) Fév 2024	+0,9%	+0,8%	OCDE (nov 2023)- IPCH	+2,7%
FMI (oct 2023)	+1,0%	+1,3%	FMI (oct 2023)-IPCH	+2,5%
Gouvernement (PLF 2024) Annonce B. Le Maire (fév 24)	+1,0%	+1,4% +1.0%	Gouvernement (PLF 2024)	+2,6%

Prévisions Annuelles Zone Euro	2023	2024	Prévisions Annuelles Zone Euro	2024
BCE (déc 2023)	+0,7%	+1,0%	BCE (déc 2023) - IPCH	+3,2%
Commission Européenne (nov 2023)	+0,6%	+1,2%	Commission Européenne (nov 2023) - IPCH	+3,2%
OCDE (nov 2023)	+0,6%	+0,9%	OCDE (nov 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct 2023)	+0,7%	+1,2%	FMI (oct 2023) - IPCH	+3,3%

^{*}Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

La trajectoire pluriannuelle de finances publiques prévoit un retour à la normal des comptes normalisés en 2026 pour les collectivités locales et 2027 pour les autres comptes à partir de la disparition des mesures ponctuelles et temporaires en 2026 et un lissage de celles-ci. Autrement dit, la sortie de crise serait prévue à compter de 2027. Cette approche est d'autant plus prudente que la croissance est calculée à 1.4% (1% suite à l'annonce de Bruno Le Maire le 18 février 2024) en 2024 (comme pour le FMI) et que son augmentation pour les années suivantes est retenue.

Toutefois, l'augmentation des taux d'intérêt au niveau mondial peut avoir un impact non négligeable sur les soldes publics, ce qui serait en mesure de justifier l'approche baissière de la dette publique de la trajectoire pluriannuelle.

En France, en 2023 et selon les données publiées par l'INSEE le 12 janvier 2024, les prix à la consommation augmenteraient de **4,9 %** en moyenne par an (+5,7 % pour l'IPCH)

Les annonces du 18 février 2024 de M le Maire ont modifié les perspectives de croissance à la baisse pour 2024

Il semble toutefois intéressant de souligner différents éléments.

- Le PLF 2024 augmente le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 213 683 813 euros par rapport à 2023 (à périmètre constant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 M€. La hausse de 190 M€ de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024. En revanche, cette augmentation peut être estimée à 0.8% face à une croissance de l'inflation prévue à 2.6%.
- Le PLF 2024 prévoit d'ores et déjà la Prorogation de l'abattement de taxe foncière pour les bailleurs sociaux dans les QPV pour 2024. Cette perte pour les communes n'est compensée que très partiellement par l'Etat (environ le tiers).
- L'article 25 du PLF 2024 prévoit un Nouveau Prélèvement sur Recettes (PSR) de compensation des pertes de taxe d'habitation sur les logements vacants. Ce nouveau PSR va permettre de neutraliser les pertes budgétaires des collectivités concernées par l'élargissement des zones tendues (d'un peu plus de 1100 à près de 3700 communes selon le décret du 26 août 2023 d'application de l'article 73 de la LFI 2023). En effet, en zone tendue s'applique de droit la taxe « logement vacant » (TLV, perçue par l'État) et cela conduit corrélativement à la suppression de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) qui est perçue par les communes ou les EPCI l'ayant instituée.
- On peut également noter la rétrocession des amendes ZFE aux collectivités concernées; la nouvelle exonération non compensée de foncier bâti pour les logements sociaux anciens faisant l'objet d'une rénovation thermique ou encore l'augmentation de dotation titres sécurisés qui sera doublée cette année.
- Enfin, et comme il en a déjà été fait état, l'article 35 (annexe B) précise les crédits alloués aux collectivités et financement de la planification écologique. Qu'il s'agisse du fléchage vers les écoles ou des termes de l'exposé général des motifs (« En fonction des projets présentés par les collectivités, le Fonds vert financera à la fois des actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches) ».

En conclusion, tant le contexte international que la situation nationale et sa prospective montrent que les collectivités vont être amenées à se réformer en profondeur afin de continuer à assurer la meilleure qualité possible des services délivrés à la population. Il est à noter que le recours à l'emprunt va devenir plus difficile considérant la hausse prévisible des taux d'intérêts et que le désengagement progressif des financeurs traditionnels des collectivités pose la problématique de la hausse de la taxation locale.

1.3 Conclusion

L'instabilité internationale ainsi que les difficultés de croissance que rencontrent les pays européens, notamment notre pays, sont autant de points qui rendent difficiles les projections sur le long mais aussi sur le court terme.

L'échelon communal reste toujours le maillon qui se retrouve impacté de la manière la plus forte par la conjoncture.

La raréfaction des finances publiques et le mécontentement croissant de la population nationale sur les orientations de politique publique impactent de manière directe les orientations territoriales de nos communes.

Malgré ce contexte, la Commune de Pont-Saint-Esprit a réussi à maintenir l'évolution de ses charges de fonctionnement (l'impact du coût de l'énergie, de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt et de l'évolution, par les mesures gouvernementales, de la masse salariale). Cette maîtrise a pu permettre, en même temps, de continuer à baisser le poids de la dette.

L'ensemble de cette gestion rigoureuse permet à la commune d'investir cette année près de 9 Millions d'euros sans faire appel à un emprunt important (seulement 900 000 €). Ce choix majeur continue de faire baisser la dette.

Les ratios en sont le plus fort exemple : le poids de la dette par habitants passe de 1 238 €/habitants en 2020 à 907 €/habitants (projection 2024).

Le taux de la masse salariale (rapport de l'impact des salaires sur les dépenses de fonctionnement) baisse à 65.32 % (projection 2024). Il était à 67.86 % au début du mandat. Et ceci malgré les mesures gouvernementales en faveur des salaires des fonctionnaires.

La trajectoire initiée depuis 2020, dans le but de retrouver une image financière saine, permet une projection sur les années futures et garantir auprès de nos partenaires (DGFIP, établissements bancaires) une confiance sur les projets initiés et à venir.

2 –LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2024

PPI 2024-2026

		2024	2025	2026	2027
Escalier Saint Pierre	471 230 €				
Eglise Saint Saturnin	175 156 €				
Aménagement Hôtel- Dieu	6 236 459 €				
Ecoles	162 518 €				
Piscine	600 000 €				
Collège : terrains + voiries	4 150 000 €				
TOTAL		11 795 363 €			

2 – 1 Fiches Projet

Page 10 : Fiche Escalier Saint-Pierre Page 11 : Fiche Ilôt Hôtel-Dieu Page 12 : Fiche Nouveau Collège Page 13 Fiche Piscine municipale



FICHE PROJET

ESCALIER SAINT-PIERRE

Investissement par habitant	273,70 €
Investissement	2 901 212,53 €











į.	DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT							
THEMES	2017-2019	2020	2021	2022	2023	2024	20	2017-2019	2020	2021	2022	2023	2024 et +
Travaux		79 464,64 €	663 512,50 €	807 446,06 €	690 754,26 €	460 000,00 €	Subventions	21 617,75 €	54 534,55 €	103 666,64 €	255 716,77 €	339 058,87 €	602 296,00 €
Maitrise d'œuvre	74 059,20 €	28 224,00 €	17 766,00 €	30 586,49 €	38 169,38 €	11 230,00 €	Estimation FCTVA		3 9	12 148,67 €	17 665,24 €	111 756,93 €	334 344,06 €
				2.			Fonds concours			53 055,00 €	53 055,00 €	52 595,00 €	158 205,00 €
		20	10 10				Mécénat	~		10 000,00 €		×	102 260,00 €
£ 111	- 6	3			200022		Subventions en attente	Région et DSIL		155	S. I		200 000,00 €
TOTAL	74 059,20 €	107 688,64 €	681 278,50 €	838 032,55 €	728 923,64 €	471 230,00 €	TOTAL	21 617,75 €	56 554,55 €	180 891,31 €	326 437,01 €	503 410,80 €	1 397 105,06 €
TOTAL CUMULE	74 059,20 €	181 747,84 €	863 026,34 €	1 701 058,89 €	2 429 982,53 €	2 901 212,53 €	TOTAL CUMULE	21 617,75 €	78 172,30 €	257 042,61 €	583 479,63 €	1 086 890,42 €	2 483 995,48 €

Fonds de concours au titre des années 2019, 2020 et 2021

Sens de l'investissement :

L'escalier Saint-Pierre vient de retrouver son éclat et redevient un lieu de cheminement permettant d'atteindre le cœur de ville, en reliant les quais du Rhône à la place Saint-Pierre.

Les travaux de restauration ont débuté en octobre 2020 pour se terminer en mars 2024.

Inscrit en totalité au titre des Monuments Historiques depuis octobre 2014, cet ouvrage de prestige, à la fois façade portuaire et riche en panneau décoratif, sert de socle commun au prieuré Saint Pierre et à l'eglise Saint Saturnin.

Reste à charge	417 217,05 €
Reste à charge/habitant	39,36 €

Paur 10 600 habitants



FICHE PROJET

ILOT HÔTEL-DIEU

Investiss	ement par habitant	604,82 €
Investiss	ement	6 412 353,00 €





	DEPEN	SES INVESTISSEME	NT		RECETTES INVESTISSEMENT					
THEMES	2023	2024	2025	2025 2026 2023 2024				2025	2025 2026 et +	
Acquisitions			9		Ventes	2 660 000,00 €		1 872 000,00 €		
Etudes	74 561,75 €	132 530,98 €	120 677,62 €	61 642,85 €	Estimation FCTVA				673 031,38 €	
Travaux	101 790,34 €	550 469,02 €	3 129 322,38 €	2 241 358,06 €	Fonds de concours CAGR			105 610,00 €	105 610,00 €	
					Fonds Friche		721 000,00 €			
					Subventions		1977			
TOTAL	176 352,09 €	683 000,00 €	3 250 000,00 €	2 303 000,91 €	TOTAL	2 660 000,00 €	721 000,00 €	1 977 610,00 €	778 641,38 €	
TOTAL CUMULE	176 352,09 €	859 352,09 €	4 109 352,09 €	6 412 353,00 €	TOTAL CUMULE	2 660 000,00 €	3 381 000,00 €	5 358 610,00 €	6 137 251,38 €	

Sens de l'investissement :

L'îlot Hôtel-Dieu est la création d'un véritable quartier autour de l'ancien Hôpital de Pont.

Ce dernier a été vendu afin de l'aménager en 69 logements de standing.

L'aménagement complet comprend la réhabilitation de la rue des Capucins, la mise en place d'un parking dédié aux logements de l'Hôtel-Dieu, la construction de logements (inclusifs et particuliers), de nouveaux commerces en rez-de-chaussée ainsi qu'un espace piéton et un parc verdoyant aménagé.

En fin de projet, il sera projeté de terminer la dernière partie de l'avenue Charles De Gaulle et la définition du nouveau sens de circulation pour l'entrée de Pont-Saint-Esprit.

Reste à charge	275 101,62 €
Reste à charge/habitant	25,95 €

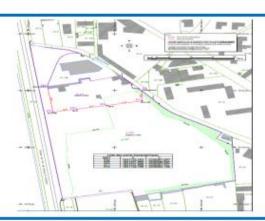
Pour 10 600 habitants



FICHE PROJET NOUVEAU COLLEGE

Investissement par habitant	3 694,34 €
Investissement	39 160 000,00 €







	DEPENSES INVESTISSEMENT						RECETTES INVESTISSEMENT			
THEMES	2023	2024	2025	2026	2027		2027	2028	2029	2030
Acquisition du foncier	10 000,00 €	3 300 000,00 €				Estimation FCTVA		62 663,28 €	76 770,72 €	
Travaux de voiries			70 000,00 €	312 000,00 €	468 000,00 €	DETR 20%		156 000,00 €		
				85						
	68		3	3						
TOTAL	10 000,00 €	3 300 000,00 €	70 000,00 €	312 000,00 €	468 000,00 €	TOTAL	- €	218 663,28 €	76 770,72 €	- €
TOTAL CUMULE	10 000,00 €	3 310 000,00 €	3 380 000,00 €	3 692 000,00 €	4 160 000,00 €	TOTAL CUMULE	- €	218 663,28 €	295 434,00 €	295 434,00 €

Sens de l'investissement :

Le choix d'investir dans le foncier pour la construction du nouveau Collège, porté par notre partenanire le département du Gard est un choix majeur. Le collège George-Ville actuel est le plus ancien du Département du Gard.

En proposant le terrain et les voiries (pour 364,58 € par habitant), c'est un investissement de 39,16 millions d'€ dont 35 millions d'€ portés par le Conseil Départemental. C'est accueillir 700 élèves dans de bonnes conditions d'enseignement et c'est permettre aux agents de l'Education Nationale de ravailler dans des locaux adaptés.

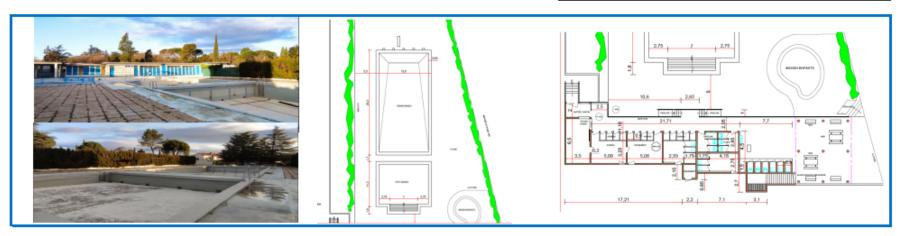
Reste à charge	3 864 566,00 €
Reste à charge/habitant	364,58 €

Pour 10 600 habitants



FICHE PROJET REAMENAGEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE

Inv	estissement par habitant	56,60 €
Inv	vestissement	600 000,00 €



DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT					
THEMES	2024	2025	2026	2027		2024	2025	2026	2027
Maitrise d'œuvre	244 255 00 6				Subventions				
TRAVAUX	344 355,00 €				Estimation FCTVA			56 487,99 €	41 936,01 €
TRAVAUX		255 645,00 €			Fonds de concours CAGR	105 610,00 €	105 610,00 €		
TOTAL	344 355,00 €	255 645,00 €	- €	- €	TOTAL	105 610,00 €	105 610,00 €	56 487,99 €	41 936,01 €
TOTAL CUMUL	344 355,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	TOTAL CUMUL	105 610,00 €	211 220,00 €	267 707,99 €	309 644,00 €

Sens de l'investissement :

Dans un but environnemental afin d'économiser l'eau (il est rajouté 70 m3 d'eau par jour d'utilisation). Afin de mettre en œuvre le "savoir nager", un élargissement de jours d'ouverture sera proposé du 1er juin au 30 septembre.

Enfin, cette piscine pourra, dans le cadre de notre QPV, accueillir de nombreuses personnes du quartier prioritare.

Reste à charge	290 356,00 €
Reste à charge/habitant	27,39 €

Pour 10 600 habitants

2 – 2 Fiscalité directe

	2023	2024	Observation
Taux Foncier Bati	59,15 %	59,15 %	Pas d'augmentation
Taux Foncier Non Bati	99,00 %	99,00 %	Pas d'augmentation
Taxe Habitation			
Logement Vacant	23,24 %	23,24 %	Pas d'augmentation
(Résidence Secondaire)			

La municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité cette année. L'évolution des bases suffira à permettre une évolution des montants afin de couvrir l'augmentation des charges dues à l'inflation et aux évolutions des coûts (énergétiques et des prix à la consommation).

2 – 3 L'évolution des épargnes



L'épargne est maintenue à un bon niveau que ce soit pour l'Épargne de Gestion et surtout l'Épargne Brute.

L'Épargne Brute est un indicateur important : elle permet à ce niveau de garder à 115 jours le ratio « de jours de réserve pour les dépenses réelles de fonctionnement ». Ce ratio doit être regardé avec vigilance s'il venait à descendre en dessous de 30 jours.

Il est recommandé de se situer entre 30 et 90 jours de réserve sous peine de tension de trésorerie.

2 – 4 Le Budget Cible 2024

	Année	2024		
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 119 767		
	Charges de fonctionnement	3 041 477		
CHARGES D'EXPLOITATION	Personnel	8 793 000		
CHARGES DEAF CONTATION	Participations et subventions	1 261 589		
	Atténuation de produits et charges exceptionnelles	23 700		
	Charges financières (uniquement ICNE)			
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 761 832		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Recettes fiscales	14 655 044		
PRODUITS DEAFEOTIATION	Recettes d'exploitation	628 128		
	Résultat de N-1	4 478 660		
EPA	RGNE DE GESTION	6 642 065		
	Intérêts sur la dette (hors ICNE)	338 295		
E	PARGNE BRUTE	6 303 770		
	Amortissement du capital	1 402 993		
EPARGN	NE NETTE (AUTOFI-NET)	4 900 777		
	Autres dettes			
EPAR	GNE DISPONIBLE (A)	4 900 777		
	TOTAUX	7 744 666		
	Collège et aménagement	3 337 501		
	Escalier Saint-Pierre	460 000		
	Hôtel-Dieu	683 000		
	Piscine municipale	344 355		
	Foncier, travaux voirie	548 093		
	Eclairage Public	286 943		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Eglise St Saturnin	175 156		
	Divers travaux pour bâtiments communaux	465 191		
	Comité de quartiers	5 000		
	Gendarmerie (défense incendie) (PC vidéoprotection)	2 100		
	OPAH Travaux et Façades - ORI	736 903		
	Ecoles	167 082		
	Equipements/Divers services	531 421		
	Etudes diverses	1 920		
	TOTAUX	2 897 374		
	FCTVA	372 000		
RESSOURCES	Cessions d'immobilisations	2 510		
D'INVESTISSEMENT	Subventions et divers	1 255 460		
	Résultat N-1	367 403		
	EMPRUNT	900 000		
RESIII TA	-4 847 292			
	` '			
INESUITAL DE L'EXELUICE (IVIA	igo nollo + Nesullat d'investissement, ATD	53 485		

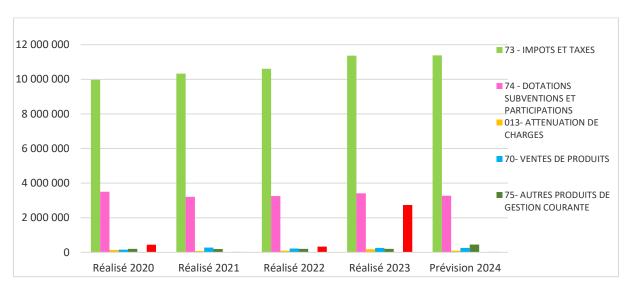
2 – 5 Les Recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement

Comme de nombreuses collectivités, la commune de Pont-Saint-Esprit reste autonome grâce à ses revenus fiscaux. Cela, lui permet de ne pas être dépendante des dotations et des subventions de fonctionnement même si toute baisse de ces 2 recettes pourrait avoir des conséquences sur la stabilité et l'équilibre de la section.

Avec un taux représentant 76,91 % (en 2023), et une projection à 77,67 % (en 2024), par sa fiscalité directe, la commune obtient une stabilité de ses revenus.

Evolution des recettes de fonctionnement



<u></u>					
Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
IMPÔTS LOCAUX	6 450 636	6 728 461	6 995 097	7 948 303	8 125 732
FISCALITE REVERSEE	2 783 220	2 634 779	2 665 867	2 357 514	2 353 708
TAXES POUR UTILISATION SERVICES PUBLICS	111 188	243 164	165 011	286 665	204 789
IMPOT ET TAXES LIES A LA PROD ENERGETIQUE	242 250	252 181	267 908	349 839	276 290
	242 230	232 101	207 906	349 639	270 290
TAXES SUR PUBLICITE					
AUTRES TAXES	381 411	474 206	515 553	421 559	421 000
73 - IMPOTS ET TAXES	9 968 704	10 332 791	10 609 436	11 363 880	11 381 519
DGF	2 319 960	2 361 452	2 414 242	2 457 095	2 500 278
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS ETAT	277 507	262 092	194 594	111 934	161 238
AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	902 090	580 921	644 330	842 796	612 009
74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 499 557	3 204 466	3 253 166	3 411 824	3 273 525
TOTAL RECETTES FISCALES	13 468 261	13 537 257	13 862 601	14 775 705	14 655 044
013- ATTENUATION DE CHARGES	137 736	80 588	104 230	181 225	100 000
70- VENTES DE PRODUITS	159 989	273 748	222 529	252 911	256 400
75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	204 071	195 345	197 480	203 935	447 221
76- PRODUITS FINANCIERS	547	1 497	1 463	2 605	5 531
77- PRODUITS EXECPTIONNELS	441 311	21 765	330 965	2 735 871	28 976
TOTAL RECETTES DIRECTES	943 654	572 943	856 668	3 376 547	838 128
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 411 916	14 110 200	14 719 269	18 152 252	15 493 172

2 – 6 Les Dépenses de fonctionnement

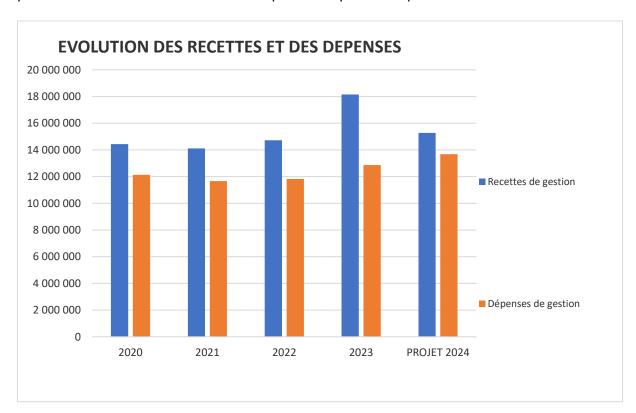
Les dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées ce qui a permis en 2022 un autofinancement à 253 €/habitant alors que la moyenne nationale est à 191 €/habitant.

La tendance s'amplifie en 2023, ce qui permet en 2024 (avec seulement 900 k€ de nouvel emprunt) un investissement de plus de 9 M€ (remboursement de la dette compris) et en même temps de continuer à baisser le poids de la dette.

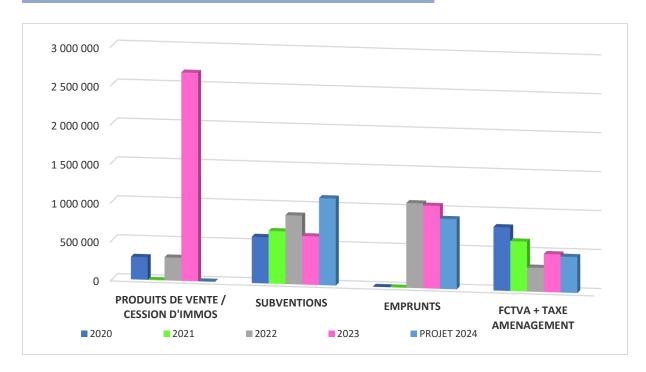
L'impact sur les dépenses de fonctionnement est maîtrisé malgré :

- La forte hausse des charges financières (+139 %)
 - o due à l'évolution des taux d'intérêt relative à la crise économique
- L'augmentation des charges à caractère général (+ 20,4 %)
 - o augmentation du coût de l'énergie (électricité et fluides, ainsi que le carburant)
 - o répercussion de l'inflation sur nos achats et contrats de service
- La maîtrise des charges de personnel (+ 1,7 %)
 - o alors que de nombreuses mesures gouvernementales ont été mises en place
 - + 3,5 % d'augmentation du point d'indice
 - mesures en faveur du maintien du pouvoir d'achat

L'ensemble de ce contexte économique a pu être traversé sereinement par une gestion rigoureuse au sein de la collectivité, cela afin de maintenir des marges de manœuvre pour pouvoir investir et maintenir un service public de qualité au quotidien.

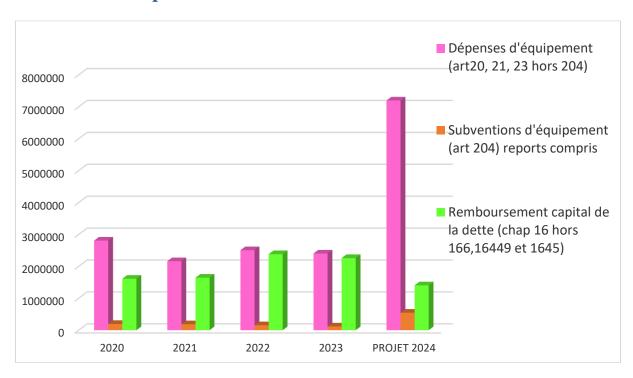


2 – 7 Les Recettes d'investissements



L'année 2023 a permis de vendre l'Hôtel-Dieu : cette vente permet une capacité d'autofinancement importante sur les investissements 2024 (et de réduire le recours à l'endettement).

2 – 8 Les Dépenses d'investissements

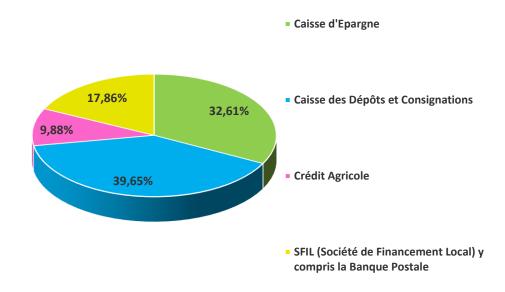


La rigueur budgétaire permet d'obtenir sur cette année 2024 un niveau d'investissement jamais vu jusqu'à présent.

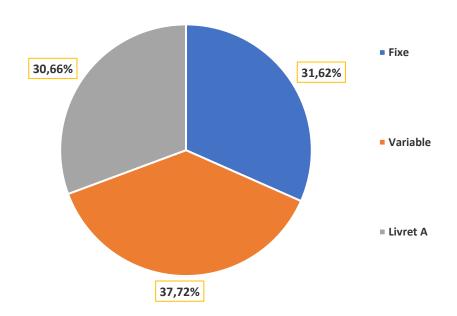
3-La Situation de la Dette

La dette est maîtrisée et permet une baisse importante depuis 2020 (les indicateurs passent tous au vert et permettent des projections très optimistes sur les années futures).

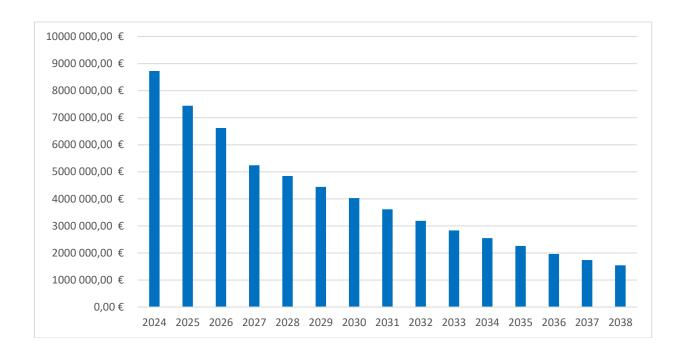
3 – 1 La dette par préteur

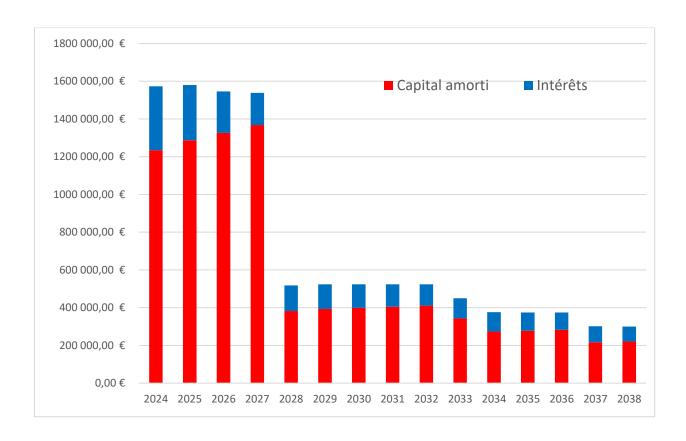


3 – 2 La dette par types de risque

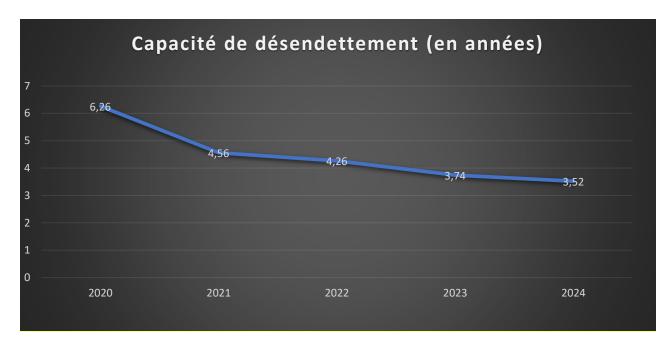


<u>3 – 3 le profil de la dette</u>



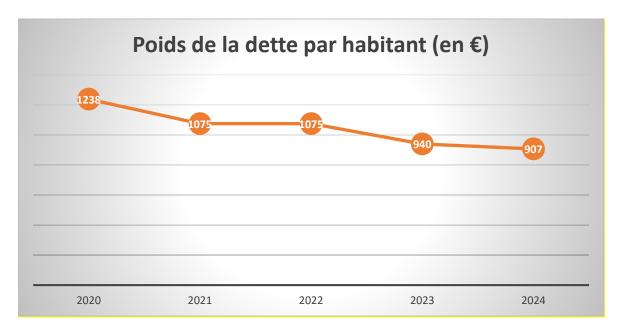


3 – 4 les ratios de désendettement



Le choix initié par la municipalité de réduire son niveau d'endettement permet de retrouver un ratio ouvrant des perspectives d'investissement pour l'avenir.

3 – 5 l'annuité de la Dette en euros/habitants



Le poids de la dette par habitant est l'un de plus bas de ces 10 dernières années. La commune est passée sous la barre des 10 M€ d'endettement. Les futurs projets vont demander en 2025 et 2026 de se réendetter afin de permettre de commencer les travaux et en attendant les versements des aides (subventions, fonds de concours, fonds friches et retour de la TVA par le FCTVA).

4-La masse salariale

L'évolution de la masse salariale est maintenue par un suivi régulier et rigoureux. Une réduction de l'effectif due à une politique de non-remplacement systématique des départs à la retraite et une organisation en perpétuelle recherche de marge de manœuvre, commence à porter ses fruits.

En ce qui concerne les remplacements, un choix fort de la municipalité a été fait pour réduire le taux d'encadrement afin de re-répartir les effectifs sur des professionnels du terrain. La trajectoire initiée par la municipalité est de proposer au territoire et aux usagers plus de proximité.

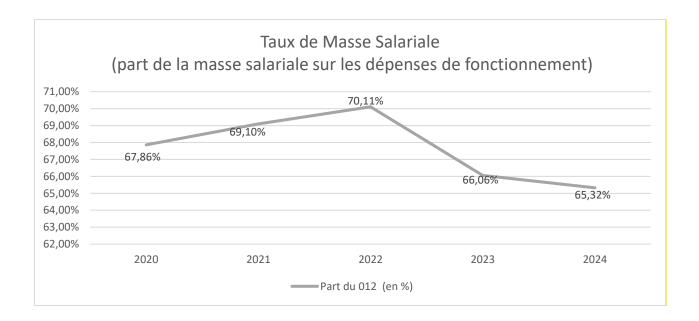
Une dynamique est lancée en ce sens : l'organisation se décloisonne afin de répondre, de manière collective, à l'intérêt général et aux besoins des Spiripontaines et Spiripontains.

La parité est l'axe majeur de l'orientation politique : les postes d'encadrement sont répartis de manière égale entre les femmes et les hommes. En ce qui concerne l'encadrement intermédiaire, les personnels féminins sont majoritaires.

La mise en place du Régime Indemnitaire s'est faite sur les fonctions, ce qui efface l'écart de salaire que l'on peut trouver dans d'autres structures.

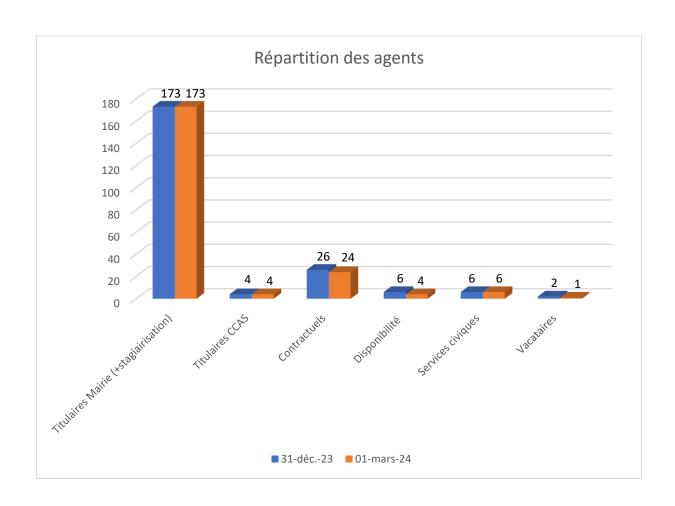
4 – 1 l'évolution de la Masse Salariale

	2020	2021	2022	2023	PROJET 2024
Charges de fonctionnement (intérêts inclus)	3 898 753,74	3 602 530,00	3 532 109,88	4 366 374,84	4 667 749,96
Chapitre 012 - Salaires	8 230 560,63	8 056 750,05	8 283 957,89	8 497 159,10	8 793 000,00
TOTAL Fonctionnement Réel	12 129 314,37	11 659 280,05	11 816 067,77	12 863 533,94	13 460 749,96



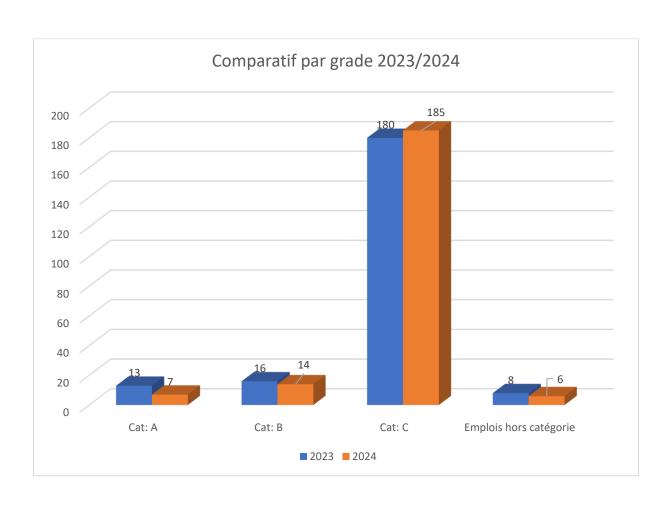
<u>4 – 2 L'évolution des effectifs</u>

	2023	2024
Titulaires Mairie (+stagiairisation)	173	173
Titulaires CCAS	4	4
Contractuels	26	24
En disponibilité	6	4
Services civiques	6	5
Vacataires	2	2
Total	217	212



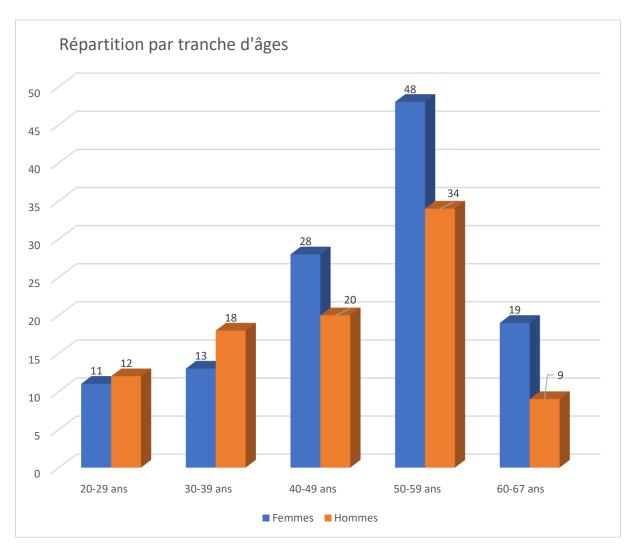
<u>4 – 3 l'évolution des effectifs par catégorie</u>

	2023	2024
Cat: A	13	7
Cat: B	16	14
Cat: C	180	185
Emplois hors catégorie	8	6
TOTAL	217	212

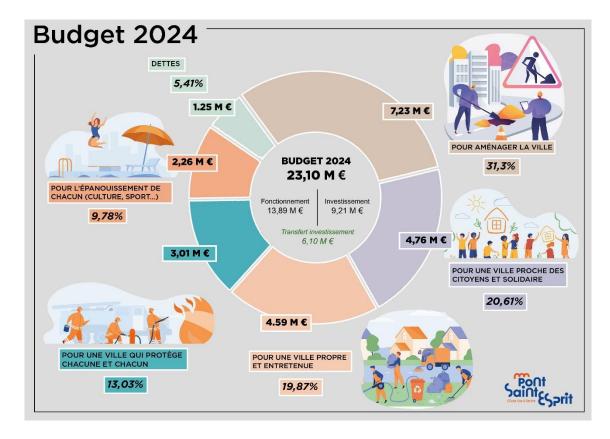


<u>4 – 4 la pyramide des âges</u>

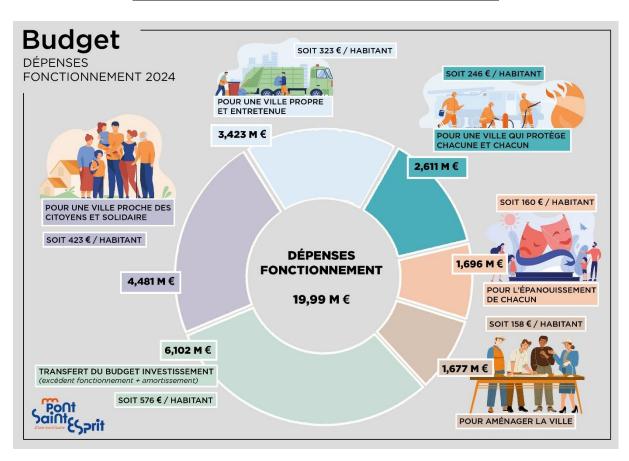
	Femmes	Hommes
20-29 ans	11	12
30-39 ans	13	18
40-49 ans	28	20
50-59 ans	48	34
60-67 ans	19	9
TOTAL	119	93



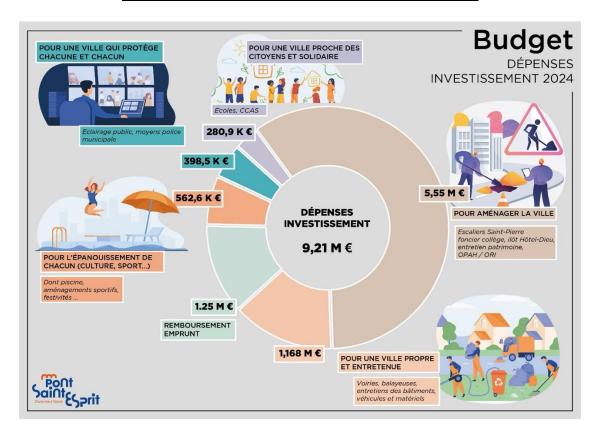
Le Budget Global 2024 en présentation par politique publique



Le Budget Fonctionnement 2024 par politique publique



Le Budget Investissement 2024 par politique publique



Le Budget Annexe Gendarmerie

Le Budget Annexe Gendarmerie permet, depuis l'installation de la Brigade, de collecter des loyers (de la caserne et des 21 logements).

L'année 2023 était la dernière année sans l'obtention de ces derniers (le temps de la levée des réserves auprès des entreprises) qui seront désormais payés chaque trimestre.

Nous recevrons, en 2024, **le loyer 2023** au prorata des dates d'installation (depuis juin 2023) soit pour 7 mois une somme de **181 801,67 €.**

Pour 2024, la convention avec les services de l'Etat va nous permettre de recevoir chaque trimestre un montant de 77 915 € soit un revenu annuel de **311 660 €**.

Pour 2024 sur le **Budget Principal de la commune**, ces remboursements permettent de percevoir une somme de **210 k€** sur le Budget de la commune :

- pour remboursement de l'avance par subvention (mémoire : 155 686,32 €) faite pour équilibrer le Budget Annexe Gendarmerie pendant la période où ce dernier ne générait pas de revenu de loyers,
- et une quote-part de la plus-value du loyer
 - o le montant du loyer couvrant le remboursement du capital de la dette et des intérêts pour le projet avec une plus-value.

	Budget 2023	Réalisé 2023	Reports 2023	Budget Primitif 2024
Dépenses de fonctionnement	217 245,90 €	99 631,60 €		524 256,36 €
Recettes de fonctionnement	217 245,90 €	312 227,96 €		524 256,36 €
Dépenses d'investissement	2 111 748,50 €	1 854 138,52 €	0,00 €	387 200,00 €
Recettes d'investissement	2 111 748,50 €	2 039 407,16 €		387 200,00 €